

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 11 avril 2022 à 20h00**

Présent(e)s :

Mme	Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
Mme	Christine Tomassi, Vice-Présidente
Mmes	Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusé(e)s:

M.	Marc Botbol
----	-------------

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Présentation des comptes 2021
6. Projets de délibérations :
 - 6.1. Délibération D242 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 45'000.- destiné à financer l'étude du projet de zone de rencontre dans le secteur Roday-Lullin-Fondelle-Saussac :
 - Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 21 mars 2022
 - Vote de la délibération.
 - 6.2. Délibération D243 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 300'000.- destiné à financer les frais d'organisation d'un concours d'architecture pour la transformation et la rénovation de la Ferme de la Culture :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 28 mars 2022
 - Vote de la délibération

7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos : Demandes de naturalisation.

Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2022

Aucune modification du procès-verbal n'est demandée et celui-ci est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente annonce avoir reçu une invitation pour la 43^e course pédestre de Bernex qui se déroulera le samedi 30 avril ; les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat.

3. Communications des Président-e-s de commission

Communication de Mme Véronique Hirsch :

Mme V. Hirsch indique que la commission social, jeunesse, loisirs et communication s'est réunie le 23 mars ; Mme Sandrine Queiroga, responsable de l'équipe des TSHM, a présenté les différents aspects de son travail à Troinex et a répondu aux questions. Sa présentation est en ligne sur la séance de la commission du 23 mars. Mme Béatrice Hirsch, adjointe, a aussi présenté le futur règlement sur les prestations de soutien aux personnes âgées délivrées par les communes (une nouvelle loi est entrée en vigueur, mais le règlement n'a pas encore été adopté par le Conseil d'État). La commune jouera un rôle plus important dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées et Troinex peut se féliciter d'avoir pris de l'avance en engageant Mme Metzger, coordinatrice sociale.

Communication de M. Jean-Jacques Ronchietto :

M. Ronchietto, vice-président de la commission Développement durable et infrastructures (DDI), informe que cette commission s'est réunie le 2 et le 16 mars avec comme sujet principal l'étude sur l'emplacement d'une nouvelle déchetterie, qui devra remplacer la déchetterie existante du chemin Lullin. À ce stade, la commission étudie diverses variantes et possibilités qui font suite aux nombreuses remarques des commissaires.

Communication de Mme Brigitte Schneider-Bidaux :

Mme Schneider-Bidaux relève que la commission DDI s'est également penchée sur le projet de règlement « subventions énergie » destiné à aider les Troinésiens à faire des améliorations énergétiques dans leurs habitations ; c'est maintenant à l'Exécutif de finaliser ce règlement et d'informer les habitants afin qu'ils puissent profiter de ces subventions et du budget de 50 000 francs qui est à disposition.

Communications de M. Alexandre Odier, vice-président de la commission d'urbanisme :

M. Odier indique que cette commission s'est réunie à deux reprises : le 21 mars pour parler principalement du stationnement dans le parking souterrain de la place de la Mairie, et le 4 avril pour une présentation du projet de passerelle sur la Drize. Ce dernier dossier avance et la commission, qui est dans sa grande majorité satisfaite du projet présenté, a avalisé le fait que l'architecte poursuive l'étude.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Référendum communal : La Chancellerie d'Etat a informé la Mairie récemment que le référendum lancé contre la délibération votée par le Conseil municipal le 7 février dernier concernant le crédit de CHF 1'150'000.- destiné aux travaux d'aménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claiset, en vue du passage d'une ligne de bus et du renforcement de la sécurité dans ces chemins, a abouti.

Le comité référendaire a déposé au Service des votations et élections 393 signatures et ce service a constaté l'aboutissement du référendum après avoir vérifié 309 signatures, alors que 293 signatures valables au moins étaient nécessaires.

Une votation sur cet objet aura donc lieu, ce qui permettra à l'ensemble des électeurs et électrices de la commune de donner leur avis et qui permettra également aux autorités communales de savoir si ce projet est soutenu par la majorité de la population.

La date envisagée pour cette votation est le 25 septembre 2022, mais cette date doit encore être confirmée par le Conseil d'Etat d'ici au début du mois juin.

Projet de crèche, de restaurant et de réaménagement de la zone sportive : M. le Maire donne les informations suivantes concernant ce chantier :

- Les travaux du gros œuvre, à savoir les murs et les dalles des deux bâtiments, seront terminés au milieu du mois de mai.
- L'étanchéité des bâtiments et la mise hors d'eau sera terminée pour fin mai.
- Les travaux des installations sanitaires et de ventilation commenceront à fin avril.
- La pose des fenêtres est prévue pour mi-juin.

La société mandatée pour l'assistance maître d'ouvrage, le bureau SGC, suit le projet et effectue régulièrement des contrôles ; ses premiers rapports confirment que le chantier se déroule bien, qu'il est bien géré par l'architecte et qu'il n'y a pas de problème particulier.

La Mairie a également mandaté un photographe pour effectuer régulièrement des prises de vues du chantier par drone et quelques images sont présentées aux conseillers municipaux.

M. Lavorel signale pour terminer qu'en ce qui concerne les deux demandes complémentaires de ce Conseil relatives à certaines modifications à apporter à ce projet, à savoir le déplacement éventuel du chemin Dottrens afin d'agrandir la zone de loisirs et l'aménagement éventuel du 4^e court de tennis en terrain multisport, des propositions seront présentées à la commission ad « crèche et zon sportive » dans le courant du mois de mai.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

TSHM : Au terme du processus de recrutement d'un nouveau TSHM pour l'équipe Salève, la personne retenue est M. Rémy Mouthon, 37 ans, marié et père de 3 enfants.

M. Mouthon occupe actuellement un poste en prévention spécialisée auprès de l'Association Passage à Annemasse. Il s'agit d'un professionnel confirmé, au bénéfice d'une licence en Sciences de l'Education, travailleur social hors mur depuis 11 ans, principalement auprès d'adolescents et de jeunes adultes. Il s'intéresse particulièrement aux relations humaines. Il commencera son mandat au sein de l'équipe des TSHM le 21 avril 2022.

Prochaines manifestations : Mme B. Hirsch rappelle que la prochaine manifestation communale est l'inauguration de la place d'Arménie, qui aura lieu samedi 7 mai prochain et qui sera associée à l'apéritif du printemps habituellement organisé à cette période.

Cette inauguration est organisée en étroite collaboration avec la communauté arménienne, qui participera activement à cette fête et qui a tenu à s'occuper notamment de toute la partie « apéritif dinatoire », lequel sera sur le thème de l'Arménie. Cette fête débutera à 11h devant l'église arménienne et la Mairie espère qu'il y aura un représentant du Conseil d'Etat pour la partie officielle.

A cette occasion, l'Eglise Saint Hagop ouvrira ses portes aux visiteurs qui pourront découvrir la richesse de ce lieu de culte.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Crise ukrainienne : Depuis le 14 mars, date de la dernière séance du Conseil municipal, plusieurs démarches ont été entreprises par la commune en collaboration avec l'Hospice général pour proposer des logements ou des lieux d'accueil.

Deux appartements de 3 pièces situés au chemin Emile-Dusonchet 1 seront mis à disposition de l'Hospice général, l'un pour le 15 avril et l'autre pour le début du mois de mai.

Le studio d'urgence situé au-dessus du local de voirie, qui est utilisable immédiatement, a été réservé durant quelques semaines pour les besoins de la communauté arménienne. Celle-ci pourrait en effet en avoir besoin lorsque des réfugiés provenant d'Ukraine et d'origine arménienne arrivent de manière impromptue à l'église et qu'ils n'ont pas de lieu d'hébergement.

La maison ex-Jordi à l'avenue des Crêts a également été proposée. Dans un premier temps et au vu de l'urgence actuelle de trouver très rapidement des logements habitables, l'Hospice général se concentre sur des logements habitables de suite et ne nécessitant pas de travaux. Dès lors, ce

logement a été mis en suspens pour le moment et suivant l'évolution de la situation, l'Hospice général reprendra contact avec notre commune.

Enfin, suite à un appel lancé par l'Hospice général, la Mairie a proposé l'ancienne salle communale située dans l'école pour l'hébergement éventuel de courte durée de réfugiés. Cette salle répondrait bien aux besoins de l'Hospice général qui est venu la visiter, mais il n'y a pour le moment pas de demande pour une mise à disposition de ce lieu d'accueil.

Par ailleurs, 4 familles d'accueil ont été répertoriées sur la commune à ce jour :

- Une famille accueillant une maman, ses deux enfants scolarisés à l'école de Troinex et la grand-maman.
- Une famille accueillant une maman et un jeune étudiant qui se rend au cycle de Drize.
- Une famille qui accueille une maman, la grand-maman et deux enfants en bas âge qui seront accueillis prochainement au sein d'une crèche de la Ville de Genève. Le fils de cette famille accueille également une jeune femme de 18 ans.
- Une famille, dont la mère est ukrainienne, accueille sa maman et son neveu.

Toutes ces familles sont inscrites et sont dans l'attente d'un rendez-vous à Boudry pour l'obtention du permis S.

Certaines de ces personnes prennent déjà des cours de français, soit auprès de l'IFAGE (cours payants, mais un financement a été trouvé par la famille d'accueil), soit auprès de la Croix-Rouge genevoise (les cours débuteront le 2 mai), ou encore par le biais d'une personne, ancienne professeure à l'Université ouvrière (de manière gratuite et privée). Mme Del Balzo, qui accueille des réfugiés avec sa famille, donne également des cours de français en attendant que les cours de la Croix-Rouge débutent.

M. Truan relève que la Mairie a également appris que deux de ces familles ont été accueillies à Veyrier, jeudi 7 avril en soirée, pour un repas organisé par la commune, l'une d'entre-elles habitant à cheval sur les communes de Veyrier et Troinex, raison pour laquelle elle a obtenu l'information.

Par ailleurs, les familles d'accueil devront s'annoncer auprès de Caritas, institution qui prend le relais de l'Hospice général, une fois les premières démarches effectuées, pour un suivi social et pour l'établissement d'un contrat entre hébergeurs et familles Ukrainiennes. Les communes recevront prochainement des informations complémentaires concernant cette structure qui vient d'être mise en place.

S'agissant des actions que la commune pourrait entreprendre, plusieurs points sont envisagés et à l'étude :

- Bénévolat : une information va être donnée afin que les membres des familles ukrainiennes qui le souhaitent puissent participer aux activités des diverses sociétés communales.
- Les familles qui habitent Troinex se sont déjà rencontrées, mais un événement plus officiel pourrait être organisé conjointement avec les familles d'accueil afin que les réfugiés puissent faire connaissance de la commune et de ses autorités.
- Ecole : la direction de l'école est prête à mettre en place une classe d'accueil à Veyrier, à la demi-journée, si le nombre d'enfants augmente. Dès lors, une demande est parvenue à la Mairie pour rechercher des chauffeurs afin d'organiser les transports de ces enfants.

Autorisations de construire en zone 5 : M. Truan donne lecture d'un courrier de M. Antonio Hodggers, Conseiller d'Etat, concernant la prolongation du délai de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023, durant lequel les préavis des communes sont retenus par l'OAC (*voir annexe 1*).

Information concernant les candidatures reçues pour le poste de Secrétaire général-e : M. Truan annonce que le processus de recrutement pour le remplacement du secrétaire général a été lancé et il donne, au moyen d'une présentation, différentes informations concernant les 119 dossiers qui ont été reçus. Après une première sélection, 12 dossiers ont été retenus et suite à l'audition de ces candidats, la Mairie en retiendra probablement 4 à 5 pour la 2^{ème} phase du recrutement.

5. Présentation des comptes 2021

La parole est donnée à M. Truan pour la présentation des comptes 2021, qui ont bouclé avec un excédent de revenus de CHF 847'982.-. Les charges s'élèvent à CHF 9'754'259.-, c'est à dire légèrement au-dessus du budget. Les revenus se montent à CHF 10'602'241.-, également un peu

au-dessus du budget en raison notamment des rentrées fiscales. Ces recettes favorables sont dues à la prudence du canton dans les estimations qui avait été données en raison de la pandémie. Il y a une situation similaire pour l'ensemble des communes, à quelques exceptions près, et également au niveau du canton puisque ce dernier comptabilise environ 1 milliard de revenus supplémentaires. Pour en revenir aux comptes de Troinex, il est constaté qu'ils sont assez proches des comptes 2020, une stabilité réjouissante malgré la crise.

Concernant les impôts communaux, les recettes fiscales inscrites dans les comptes 2021 représentent 73% des revenus totaux et se répartissent ainsi : impôts des personnes physiques CHF 7'082'834.-, personnes morales CHF 623'021.-, soit un total de CHF 7'705'855.-. La valeur du centime additionnel est de CHF 169'572.-, contre CHF 163'568.- l'année précédente. Les impôts de 2021 sur le bénéfice et le capital des personnes morales sont supérieurs aux prévisions budgétaires. Le département des finances avait en effet estimé ces recettes avec prudence et en tenant compte de l'incertitude liée à la crise sanitaire.

Comme pour le budget 2022, il a été observé que l'ensemble des charges nettes pour tout ce qui est cohésion sociale émergeait à 45% de l'ensemble des charges sur les chiffres de 2021. La cohésion sociale, qui représente presque la moitié des dépenses de la commune, comprend l'ensemble des coûts du préscolaire, de l'accueil, de la petite enfance, du scolaire, y compris l'entretien des bâtiments, de la protection de la jeunesse, des sports, la culture et les loisirs, ainsi que l'aide sociale et l'aide humanitaire. Cette répartition reflète d'assez près les préoccupations et les priorités de la commune.

Une part des revenus vient aussi des immeubles locatifs qui est en ligne avec le budget. Les revenus de location cumulé à CHF 2'203'981. Il y a une légère baisse par rapport au budget 2021 due à des loyers qui ont été exonérés pour certains baux commerciaux, notamment en raison de la pandémie. De même, les charges sont également en dessous du budget, ce qui donne un résultat net de CHF 1'018'480.-.

Concernant les comptes des investissements, ils s'élèvent pour le patrimoine administratif à CHF 2'256'671 en 2021. Ce compte se compose principalement des éléments suivants : le projet de crèche et aménagement de la zone sportive pour un montant de CHF 872'000, l'acquisition de parcelles en zone sportive appartenant à l'État pour CHF 488'000. Les études pour le PDCom s'élèvent à CHF 206'559, la réfection d'un collecteur d'eaux pluviales pour CHF 105'000. Pour rappel, les investissements du patrimoine financier sont enregistrés directement au bilan. Ils ne figurent donc pas dans les comptes des investissements et se sont montés en 2021 à CHF 4'484'273, avec notamment les montants suivants : acquisition d'une propriété à l'avenue des Crêts pour CHF 2'800'000, finalisation des travaux de rénovation de l'épicerie pour CHF 800'000, début des travaux du projet crèche et aménagement de la zone sportive pour la partie relevant du patrimoine financier (le restaurant avec les locaux pour le club de tennis local des jeunes) pour environ CHF 900'000.

L'ensemble des documents comptables ont déjà été remis et seront discutés lors de votre séance de la commission des finances le 4 mai prochain.

M. de Weck demande si d'autres documents seront envoyés pour les travaux de la commission des finances du 4 mai.

M. Niederhauser répond par l'affirmative : le compte de résultats détaillé ainsi que certains autres tableaux explicatifs ou détaillant ces différents comptes parviendront prochainement aux commissaires.

6. Projet de délibérations :

6.1. Délibération D242 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 45'000.- destiné à financer l'étude du projet de zone de rencontre dans le secteur Roday-Lullin-Fondelle-Saussac

Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 21 mars 2022

M. le Maire fait en préambule un bref résumé de la proposition. Il s'agit d'un crédit CHF 45'000.- destinés à financer l'étude du projet de la zone de rencontre du secteur Roday-Lullin-Fondelle-Saussac. Depuis plusieurs années, des plans de circulation et mesures diverses pour l'amélioration de la sécurité et pour guider le trafic de transit dans le secteur du chemin Lullin, depuis Saussac jusqu'au chemin Roday, ont été proposés. Deux projets importants vont modifier ce secteur : le projet de la crèche, de restaurant, de réaménagement de la zone sportive d'une part, et le projet de construction de logements en haut du chemin Lullin d'autre part. Le but des autorités est de limiter le trafic au centre du village et de favoriser la mobilité douce. Ce secteur est également

impliqué dans le projet en cours des deux axes de mobilité douce reliant le parc des Crêts au centre du village. Que ce soit pour l'école ou pour la zone sportive, la commission d'urbanisme a planché durant de nombreux mois sur ce secteur, en particulier sur le triangle Lullin-Fondelle-Saussac et les principes retenus sont : aménager une zone de rencontre et interdire le trafic de transit. Pour le secteur Fondelle-Saussac, l'étude devra examiner l'opportunité d'étendre la zone de rencontre jusqu'à cette zone ou d'aménager la zone 30 existante en tenant compte de la mise en sens unique du tronçon du chemin Saussac.

Mme Latour donne lecture du rapport (*annexe 2*), puis la parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération D242 :

vu le projet de construction de logements à Haut Chemin Lullin et la construction en cours d'une crèche, d'un restaurant club house et d'un local des jeunes au chemin Lullin chemin de tramp.

vu la nécessité d'accompagner ces projets par la mise en place de mesures de modération et de sécurisation du trafic dans ce secteur.

vu l'offre d'honoraires de la prestation du bureau d'ingénieurs TrafficTekSA pour l'étude d'une zone de rencontre dans le secteur chemin de Roday et Lullin avec une extension possible au chemin de la Faudelle et Saussac.

vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et grand projet des 21 mars 2022, conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

- 1. D'appuyer la réalisation d'une étude pour le projet de zone de rencontre dans le secteur Roday-Lullin-Fondelle-Saussac.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de 45 000 francs destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur les comptes de liquidités de la commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans les comptes des investissements de la commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 4. En cas de réalisation du projet, Ce crédit d'études sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'études sera amorti au moyen d'une annuité dès l'année de son abandon. Genève, le 11 avril 2022.*

Au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D242 par 14 Oui et 1 abstention (V).

6.2 Délibération D243 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 300'000.- destiné à financer les frais d'organisation d'un concours d'architecture pour la transformation et la rénovation de la Ferme de la Culture :

Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 28 mars 2022

M. le Maire rappelle qu'en 2018 la ferme Duvernay a été achetée ainsi que son terrain de 6'200 mètres carrés. Le but principal de cet achat était la maîtrise du terrain qui longe toute la salle communale, avec des possibilités de développement, notamment d'agrandissement de l'école. Assez rapidement, l'idée de faire une ferme de la culture est arrivée. La ferme a été ouverte à des visites à la population en 2019 avec un petit sondage et une grande majorité des idées proposées allaient dans le sens d'activités culturelles et sociales. De longues réflexions ont également eu lieu au sein des commissions, principalement la commission sociale jeunesse et loisirs et communication. La conclusion fut que cette ferme devait devenir une maison de la culture. Cela va répondre à un réel besoin, car la commune s'agrandit et la ferme Rosset devient un peu petite. M. le Maire est très heureux de voir ce crédit soumis ce soir. Il s'agit d'une étape importante de ce projet afin d'organiser un concours d'architecture qui permettra de choisir un projet de rénovation et de désigner un bureau pour la réaliser. Une des premières tâches du bureau MID Architecture qui sera mandaté pour l'organisation du concours, si ce crédit est voté, sera d'établir un cahier des charges précis du projet qui sera alors soumis à la commission DDI.

Le rapporteur, M. Ronchietto, donne lecture du rapport (*annexe 3*), puis la parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération D243 :

vu les travaux et les réflexions De la Commission sociale, jeunesse, loisirs et communication concernant le programme de la future ferme de la culture,

vu l'offre d'honoraires et de prestation du bureau MID Architecture pour l'organisation d'un concours d'architecture en deux phases qui permettra le choix du projet et le mandataire.

vu le rapport de la Commission du développement durable et infrastructure du 28 mars 2022, conformément à l'article 30 alinéa un, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

sur proposition de la mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

1. *D'approuver l'organisation d'un concours d'architecture pour la transformation et la rénovation de la place de la Culture située à la route moildin 6.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de 300 000 francs destiné à financer le coût de cette procédure. Cette somme sera prélevée sur les comptes de liquidités de la commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements De la commune de troinex, puis de la rapporter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'études sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'études sera amorti au moyen d'une annuité dès l'année de son abandon.*

Au vote, les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité la délibération D243.

7. Propositions individuelles et questions

Retour des séances à la salle du Conseil municipal de la mairie : M. Rüttimann demande que les prochaines séances du Conseil municipal aient lieu à nouveau à la mairie. En effet, au niveau fédéral, les dernières mesures de l'ordonnance Covid 19 ont été levées ce vendredi 1er avril 2022. Avec ce retour à la situation normale, les cantons assurent à nouveau la responsabilité principale des mesures de protection de la population. Si une phase de transition avec une vigilance et une réactivité accrue s'impose jusqu'au printemps 2023, il n'y a plus de mesures en place à l'échelon national. De plus, la Task Force Covid a été dissoute au 31 mars 2022. Pour ce qui concerne Genève, à partir du 1er avril le Conseil d'État a décidé de maintenir, au niveau cantonal, le port du masque uniquement dans certains lieux communautaires qui accueillent des personnes vulnérables pour protéger ces dernières des contaminations au coronavirus. Par lieux communautaires, il faut entendre les hôpitaux, cliniques, établissements médicaux sociaux, foyer de jour et de nuit. Il n'est donc nullement précisé que le Conseil municipal en fait partie.

En conclusion, M. Rüttimann a confiance dans les décisions prises par les autorités compétentes, qui ne demandent pas aux Conseils municipaux de prendre des mesures particulières. Si certaines personnes le souhaitent, elles peuvent se protéger en portant le masque. Pour ce qui concerne l'apéro offert après les séances, les possibilités d'ouvrir les fenêtres et d'utiliser l'ensemble de l'espace de la salle du conseil municipal offrent suffisamment de place afin de respecter les normes sanitaires en vigueur. Dans ces circonstances, M. Rüttimann ne voit pas ce qui peut empêcher le Conseil municipal de Troinex de siéger dans la salle prévue à cet effet et propose que les prochaines séances se déroulent à la mairie.

M. Lavorel répond que la décision de revenir dans la salle des fêtes a été prise après une consultation de plusieurs personnes, mais sans vote formel. Il propose au Bureau du Conseil de se mettre d'accord sur cette question.

Mme Schneider-Bidaux souligne que plusieurs personnes de ce Conseil se sont senties mal à l'aise lors de la dernière séance à la mairie et qu'elles ont fait cette demande de revenir à la salle des fêtes. Le fait de retourner dans la salle de la mairie pour les séances de commissions n'est pas un problème, car il y a moins de personnes. Pour le Conseil municipal, c'est un peu différent

parce qu'il y a le public et un apéro après la séance. Mme la Présidente poursuit en relevant qu'actuellement, la situation sanitaire évolue favorablement et la question sera rediscutée pour la prochaine séance.

Accueil des enfants ukrainiens : Mme Reymond-Dorsay pose une question concernant le jardin d'enfants Gaspard et Trottinette et souhaite savoir s'il pourrait accueillir des enfants ukrainiens.

Mme B. Hirsch répond que ce n'est pas du ressort de la Mairie, mais du comité du jardin d'enfant. Cependant, s'il y a des places disponibles et que les enfants ont au moins 2 ans, un tel accueil devrait être possible.

Carrefour rte de Pierre-Grand/ch. Jacques-Ormond : M. de Weck s'adresse à la Mairie ; il explique qu'à plusieurs reprises ces derniers temps il s'est rendu à la boulangerie, entre 7h45 et 8h15, et il a constaté que l'interdiction de tourner à gauche de la route de Pierre-Grand n'était pas respectée. Or, il n'a pas vu trace d'agents municipaux pour prendre les mesures qu'il serait souhaitable de prendre. Il estime qu'il faudrait qu'il y ait des actions qui durent trois ou quatre jours de suite pour pouvoir être efficaces.

M. Truan répond que des contrôles ont déjà été effectués à plusieurs reprises ces derniers mois et il prend note de la proposition d'intensifier ces contrôles. Il relève qu'une nouvelle convention a été signée avec Veyrier, qui prévoit de doubler le nombre d'heures qui seront effectuées par la police municipale de Veyrier sur Troinex, ce qui permettra d'augmenter ce genre d'interventions.

Accueil des sans-abris : M. Annen revient sur la polémique relative à l'hébergement d'urgence entre l'Etat, la Ville de Genève et les communes genevoises, et demande des informations sur les éventuels modèles de répartition financière qui sont en discussion.

Mme B Hirsch répond que le modèle de répartition n'a pas encore été discuté et qu'il y a eu énormément de débats pour savoir à qui revient l'obligation de financer tout le dispositif d'accueil des sans-abris ; un des problèmes est que cela fait 25 ans que la ville s'occupe de cette tâche et elle ne veut plus le faire seule. Le canton a fait une proposition de loi pour donner la compétence formellement aux communes, mais aucun accord n'a été trouvé jusqu'à présent. Il est probable qu'une solution concernant cette répartition financière n'interviendra qu'en 2023.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande au public de quitter la salle pour le huis clos.

8. Huis clos : Demandes de naturalisation.

Le Conseil municipal examine deux demandes de naturalisation, qui sont préavisées favorablement.

La Présidente lève la séance à 21h25.

La Présidente :

Brigitte Schneider-Bidaux

Le Secrétaire :

Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Extrait du courrier de M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat, du 24 mars 2022 :

Concerne : Application de l'article 59 al. 4 LCI dans l'instruction des requêtes en autorisation de construire en zone 5 à partir du 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Président, Madame,

Les nouvelles dispositions de la LCI (article 59 al. 4), entrées en vigueur en janvier 2021, précisent que les communes peuvent identifier dans leur Plan directeur communal (PDCoM) des secteurs de la zone 5 dans lesquels une densification accrue est possible. A cette fin, ils sont tenus d'élaborer une stratégie de densification de la zone 5 qui est intégrée au PDCoM.

Selon les dispositions de l'art. 59 al. 4^{bis} LCI, durant une période de transition arrivant à son terme le 1^{er} janvier 2023, les requêtes en autorisation de construire qui sollicitent une majoration de densité requièrent un préavis communal favorable. Cette disposition vise à assurer que les autorisations délivrées par le Canton soient cohérentes avec les stratégies communales en cours d'élaboration.

Plusieurs autorités communales ont fait part de leur crainte de perdre la maîtrise sur l'évolution de leur zone 5 à partir de janvier 2023, dans le cas où elles n'auraient pas finalisé leur plan directeur communal. Les autorités cantonales souhaitent éviter, dans la mesure du possible, une telle situation, qui serait fort dommageable pour le futur développement de cette zone.

Afin de permettre à toutes les communes de parachever leurs travaux d'élaboration de la stratégie zone 5 dans de bonnes conditions, le département du territoire a décidé de retenir le préavis défavorable des communes, si celui-ci est motivé, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023. Après cette période de 6 mois supplémentaires, le régime ordinaire d'instruction s'appliquera à nouveau à ces requêtes.

Pour votre pleine information, vous trouverez, ci-après, l'état d'avancement actuel des plans directeurs communaux suivis au sein de l'administration cantonale, qui nous permet de faire l'estimation suivante :

- Entre 15 et 18 communes disposeront d'un PDCoM avec une stratégie zone 5 approuvé par le Conseil d'Etat en janvier 2023. Cela représente 75% de la zone 5.
- Entre 9 et 12 communes ne disposeront pas d'un PDCoM avec une stratégie zone 5 approuvé par le Conseil d'Etat à cette date. Cela représente 22% de la zone 5.

Il sied de vous préciser que le rythme des travaux en amont de leur dépôt au Canton n'est pas maîtrisé par l'administration cantonale.

Pour les communes de moins de 1000 habitants ne disposant pas de PDCoM, dans lesquelles existent des secteurs de zone 5, il a été décidé que l'analyse de l'opportunité de la densification se ferait de cas en cas, en étroite coordination avec l'office de l'urbanisme.

Pour toute question se rapportant aux PDCoM et aux stratégies de la zone 5, Madame Marie-Sophie Aubert (022.546.73.49 – marie-sophie.aubert@etat.ge.ch) et Monsieur Fabio Dubs (022.546.73.74 – fabio.dubs@etat.ge.ch) de la direction de la planification cantonale, se tiennent à disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

COMMISSION « URBANISME, MOBILITÉ ET GRANDS PROJETS »

Séance du 21 mars 2022

Rapport sur l'offre (budget) correspondant aux prestations proposées par le bureau Trafitec SA pour le projet zone de rencontre aux chemins Lullin et Roday et éventuellement aux chemins de la Fondelle/Lullin et Saussac :

Volet A : Frs 17'900.-
Volet B : Frs 23'360.-
Total Frs 44'260.- TTC

Pour couper court au suspens, l'offre de prestations du bureau Trafitec SA a été approuvée à l'unanimité par les commissaires.

Pour rappel, il s'agit de :

Pour le Volet A :

d'un projet de zone de rencontre sur Roday et Lullin

Pour le Volet B :

d'une étude d'opportunité de l'extension de la zone de rencontre sur les chemins de la Fondelle / Lullin et Saussac

Volet A :

Cette partie de l'étude est liée au projet d'urbanisation au chemin Lullin (PLQ Lullin) et prévoit 2 fermetures aux chemins Lullin et Roday afin de :

- Éviter les TIM en seul transit
- Minimiser le trafic au cœur du village
- Permettre une bonne accessibilité pour les riverains.

Objectifs :

- Réaliser une image directrice des aménagements extérieurs le long du chemin Lullin, ainsi que sur le tronçon en question du chemin de Roday.
- Garantir la cohérence entre le projet de modération du trafic (notamment les fermetures de chemin), les besoins de rebroussement et les aménagements extérieurs du PLQ.
- Augmenter la sécurité et la qualité de l'espace public.

Volet B :

Cette partie du projet consiste en la finalisation de l'étude du schéma de circulation concernant le périmètre incluant les chemins Lullin (devant la future crèche), Fondelle et Saussac, étude menée jusqu'à janvier 2022 par la Commune avec sa Commission d'urbanisme. Cette étude a abouti aux deux décisions suivantes :

- Mise à sens unique (du chemin de Saussac, tronçon entre J-Ormond et Vidollet-la-Forge, et maintien du trafic bidirectionnel sur les chemins Lullin devant la crèche et Fondelle
- Réalisation d'une étude d'opportunité en termes d'aménagement relatif aux deux options suivantes : mise en zone de rencontre ou maintien-renforcement de la Zone 30 de tout ou partie de ces chemins.

Pour information, les tarifs appliqués par le mandataire sont les suivants :

Honoraires selon le tarif-temps :

Chef de projet Frs 150.-/h

Ingénieur mobilité Frs 125.-/h

Dessinateur Frs 90.-/h

La commission a accepté à l'unanimité cette offre de prestations et recommande au Conseil Municipal de faire de même.

La rapporteure, Sabine Latour

Annexe 3

Rapport de la commission "Développement Durable et Infrastructures" du 28 mars 2022

Frais d'organisation d'un concours d'architecture pour la transformation et la rénovation de la Ferme de la Culture

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Il y a eu diverses séances de la commission "Social, Jeunesse, Loisirs et Communication" pour parvenir à une catégorisation des lieux et une liste des activités quant à l'utilisation des surfaces du projet de la future Ferme de la Culture.

Faisant suite, la Mairie a élaboré et présenté à cette même commission une étude préliminaire permettant de poursuivre les discussions et d'aboutir à une définition plus claire et plus précise des besoins et objectifs du programme.

La Présidente de la commission a régulièrement informé le Conseil municipal sur ces travaux et ces réflexions concernant ce projet.

Dès lors, cette base a permis d'établir la mise en place d'un appel d'offres d'honoraires pour l'organisation d'un concours d'architecture concernant la transformation et la rénovation du bâtiment existant, des espaces extérieurs du jardin, du parc Colchique et du bâtiment annexe, en un pôle culturel communal.

Le concours d'architecture se déroulera en deux phases:

1^{ère} phase: sélection des participants au concours, sur la base d'un dossier de présentation nominatif

2^{ème} phase: concours d'architecture anonyme, les 8 à 10 bureaux retenus lors de la première phase y participeront.

Le programme devrait débuter par l'étape "préparation" dès mai 2022 et se poursuivre jusqu'à "la remise des projets et jugement" en juin 2023.

Les bureaux retenus pour présenter une offre d'honoraires pour l'organisation de ce concours:

- MID architecture, Genève
- A-Architectes, Genève
- Tanari architectes, Thônex

Ces bureaux ont déjà une expérience dans ce type de bâtisse (non classée) située en zone 4B protégée, zone qui supposera un préavis de la "Commission des Monuments, de la Nature et des Sites" (CMNS).

Éléments faisant partie des offres d'honoraires d'organisateur:

- l'établissement du cahier des charges et le programme de la préparation du concours
- la phase de sélection sur dossier
- l'analyse et le jugement des projets (2^{ème} tour)

Le résultat du comparatif des offres est le suivant:

- | | | | |
|----------------------|-----|--------|-----|
| • MID architecture | CHF | 65'840 | TTC |
| • A-Architectes | CHF | 75'000 | TTC |
| • Tanari architectes | CHF | 89'000 | TTC |

À cela il faut ajouter des coûts estimatifs pour les honoraires des spécialistes et des mandataires (de CHF 11'870 à 45'000), les rémunérations du jury et frais divers (de CHF 58'000 à 89'750) ainsi que les montants des Prix à décerner (de CHF 100'000 à 120'000, dépend du coût total), ce qui nous amène à un total du coût du concours:

- | | | | |
|----------------------|-----|---------|-----|
| • MID architecture | CHF | 278'110 | TTC |
| • A-Architectes | CHF | 309'750 | TTC |
| • Tanari architectes | CHF | 285'000 | TTC |

La commission a approuvé à l'unanimité la proposition de la Mairie de confier l'organisation de ce concours au bureau MID architecture, ainsi qu'un crédit budgétaire de CHF 300'000 TTC et vous recommande, Mesdames, Messieurs, d'accepter la proposition de délibération D243 qui vous est présentée ce soir.

Troinex, le 5 avril 2022

Jean- Jacques Ronchietto